Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 022-212202071-20260715-2026D63-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département
Des Côtes d'Armor

COMMUNE DE PLOUARET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 15 juillet 2026

Nombre de conseillers en exercice :	19	Date de convocation :	10 juillet 2026
Présents à la séance :	16	Date d'affichage :	10 juillet 2026
Nombre de procurations :	02		
Nombre de votants :	18		

L'an deux mille vingt-six, le mercredi quinze juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil, sous la présidence de Mme Nadine SALLOU-LE GUEN, Maire.

Présents : MM SALLOU-LE GUEN Nadine, LE GUEUZIEC Jean-Yves, PERRON Sandra, BLANZIN Jérémy, LE CORRE Nathalie, GUEGAN Stéphane, CADIOU Gaby, LE GUERN Frédéric, LE GALLOU Gwenola, LELONG Benjamin, LOUTRAGE Audrey, PRIGENT Sylvain, CHENAIS Titouan, PRIGENT Philippe, PRAT Jean-Yvon, LE BRAS JACOB Laëtitia

Absents : KERVARREC Isabelle, LELIEU Florence, PASQUIOU Mélanie

Procurations : KERVARREC Isabelle à GUEGAN Stéphane, LELIEU Florence à SALLOU-LE GUEN Nadine

Secrétaire de séance : LE CORRE Nathalie

N° 2026-63

Recrutement d'un apprenti espaces verts et demande de dérogation pour affectation de mineur en situation de formation professionnelle

Madame le Maire informe l'assemblée que la commune accueille actuellement un apprenti au pôle espaces verts depuis septembre 2025. En raison d'une potentielle réorientation de l'apprenti en place, qui devrait se décider d'ici la fin du mois de juillet, il convient d'anticiper qu'un nouvel apprenti pourrait être recruté pour la rentrée de septembre.

Le délai contraint et la période d'été nous invite à anticiper le recrutement d'un nouvel apprenti si tel était le cas, avec l'éventualité qu'il pourrait être mineur.

Entendu cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE le recrutement d'un apprenti au service technique pour le pôle espaces verts pour la rentrée de septembre 2026,

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage, ainsi que la convention conclue avec le centre de formation de l'apprenti.

DECLARE PROCEDER, auprès de la Formation Spécialisée Départementale et à l'Agent Chargé de la Fonction d'Inspection en matière de santé sécurité (ACFI) du CDG22, à la demande de dérogation pour l'affectation de jeunes d'au moins 15 ans et de moins de 18 ans en situation de formation professionnelle à des travaux interdits susceptibles de dérogation.

Le Maire,
Nadine SALLOU-LE GUEN

MAIRIE DE PLOUARET * 22420 Côtes d'Armor *

Le Secrétaire de séance,
Nathalie LE CORRE